

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 114

Objet : Modification d'attribution d'un fonds de concours (fonds de soutien à l'investissement communal) à la commune de Godewaersvelde

Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (65) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12)

Gilles DEVIENNE à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothée DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 114

Objet : Modification d'attribution d'un fonds de concours (fonds de soutien à l'investissement communal) à la commune de Godewaersvelde

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure a décidé la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement communal en 2016.

Ce fonds avait vocation à accompagner les communes à hauteur de 50 000 € par commune sur la période 2016/2020.

L'article L. 5214-16 V. du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Le montant des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Lorsqu'ils contribuent à la réalisation d'un équipement, les versements sont imputés directement en section d'investissement sur l'article 204141 « subventions d'équipement aux communes membres du Groupement à Fiscalité Propre ».

Les communes bénéficiaires de fonds de concours imputent la recette correspondante à la subdivision concernée du compte 131 ou 132.

S'agissant du bénéficiaire, les fonds de concours sont affectés à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La délibération n°2019/117 du conseil communautaire en date du 3 septembre 2019, attribuant à la commune de Godewaersvelde un fonds de concours d'un montant de 50 000 € pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire, a été modifiée dans son affectation.

La délibération n°2021/111 du conseil communautaire, en date 6 juillet 2021, a attribué à la commune de Godewaersvelde un fonds de concours à hauteur de 36 000 € pour la réalisation de travaux rue de Boëschèpe et impasse Benjamin Devos et la réfection de la toiture du musée de la vie frontalière. La commune a achevé ces opérations et a justifié de l'utilisation de 34 741 € du fonds de concours de la CCFI.

Il convient donc d'affecter 15 259 €.

La commune de Godewaersvelde a présenté les projets suivants :

Dépenses		Recettes		Part
Travaux de rénovation de l'école Jacques Prevert (couverture, éclairage, remplacement des ports et fenêtres...)	77 103.32 €	Etat DSIL 2021	50 157 €	65.05%
		CCFI FSIC	11 525.66 €	14.95%
		Commune	15 420.66 €	20%
TVA	15 420.66 €	FCTVA	15 177.63 €	
Total TTC	92 523.98 €	Total TTC	92 523.98 €	

Achat d'équipement et de matériel pour le restaurant scolaire	21 862 €	ASP – Plan de relance scolaire	15 035.20 €	68.77%
		CCFI FSIC	2 454.40 €	11.23%
		Commune	4 372.40 €	20%
TVA	4 372.40 €	FCTVA	4 403.49 €	
Total TTC	26 234.40 €	Total TTC	26 234.40 €	
Acquisition d'un chalet pour l'école Jacques Prevert	10 218.14 €	CCFI FSIC	1 278.94 €	12.52%
	2 043.63 €	Commune	8 939.20 €	87.48%
TVA	2 043.63 €	TVA	2 043.63 €	
Total TTC	12 261.77 €	Total TTC	12 261,77 €	

Considérant que la contribution totale de la commune de Godewaersvelde pour ces projets est estimée à 28 732.26 € ;

Considérant la délibération du 4 avril 2023 portant adoption du budget primitif de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure concernant l'année 2023 ;

Considérant l'importance des projets pour la commune de Godewaersvelde ;

Il vous est proposé :

- de verser à la commune de Godewaersvelde un fonds de concours d'un montant de 15 259 € maximum pour les projets mentionnés ci-dessus, selon les modalités suivantes :
 - o le fonds de concours sera ajusté, le cas échéant, après notification des résultats du marché et suite à la transmission par la commune du plan de financement sur projet dans la limite de la part de financement, hors subventions, de la commune et dans le respect des articles L.1111-8 et L.1111-9 du CGCT.
 - o le versement de ce fonds de concours se fera en une seule fois sur la transmission des pièces suivantes : calendrier de réalisation, état récapitulatif définitif des dépenses et des recettes, copie des factures et un récapitulatif de la totalité des dépenses visées par le comptable public.

Vote :

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Sophie SPATOLA

Séance du Conseil de Communauté,
 A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,
 Pour être certifié conforme,

Le Président

Valentin BELLEVAL

